

Par et
Relié sous le
de la Convention

CONVENTION NATIONALE.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

R A P P O R T

*Sur la nécessité & les moyens d'anéantir le patois, &
d'universaliser l'usage de la langue française,*

P A R G R É G O I R E ;

Séance du 16 prairial, l'an deuxième de la République une &
indivisible;

Suivi du Décret de la Convention nationale.

IMPRIMÉS PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE,

Et envoyés aux autorités constituées, aux sociétés populaires, &
à toutes les communes de la République.

LA langue française a conquis l'estime de l'Europe, & depuis un siècle elle y est classique : mon but n'est pas d'assigner les causes qui lui ont assuré cette prérogative. Il y a dix ans qu'au fond de l'Allemagne (à Berlin) on discutait savamment cette question, qui, suivant l'expression d'un écrivain, eût flatté l'orgueil de Rome

A

empresée à la consacrer dans son histoire comme une de ses belles époques. On connoît les tentatives de la politique romaine pour universaliser sa langue : elle défendoit d'en employer d'autre pour haranguer les ambassadeurs étrangers, pour négocier avec eux ; & malgré ses efforts, elle n'obtint qu'imparfaitement ce qu'un assentiment libre accorde à la langue française. On sait qu'en 1774 elle servit à rédiger le traité entre les Turcs & les Russes. Depuis la paix de Nimègue elle a été prostituée, pour ainsi dire, aux intrigues des cabinets de l'Europe. Dans sa marche claire & méthodique, la pensée se déroule facilement ; c'est ce qui lui donne un caractère de raison, de probité, que les fourbes eux-mêmes trouvent plus propre à les garantir des ruses diplomatiques.

Si notre idiôme a reçu un tel accueil des tyrans & des cours, à qui la France monarchique donnoit des théâtres, des pompons, des modes & des manières, quel accueil ne doit-il pas se promettre de la part des peuples, à qui la France républicaine révèle leurs droits en leur ouvrant la route de la liberté ?

Mais cet idiôme, admis dans les transactions politiques, usé dans plusieurs villes d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas, dans une partie du pays de Liège, du Luxembourg, de la Suisse, même dans le Canada & sur les bords du Mississipi, par quelle fatalité est-il encore ignoré d'une très grande partie des Français ?

A travers toutes les révolutions, le celtique qui fut le premier idiôme de l'Europe, s'est maintenu dans une contrée de la France, & dans quelques cantons des îles britanniques. On sait que les Gallois, les Cornouailliens & les Bas-Bretons s'entendent : cette langue indigène éprouva des modifications successives. Les Phocéens fondèrent, il y a vingt-quatre siècles, de brillantes colonies sur les bords de la Méditerranée ; & dans une chanson des environs de Marseille, on a trouvé récemment des fragmens grecs d'une ode de Pindare sur les vendanges. Les Carthaginois franchirent les Pyrénées, & Polybe nous dit que beaucoup de Gaulois apprirent le punique pour converser avec les soldats d'Annibal.

Du joug des Romains, la Gaule passa sous la domination des Francs. Les Alains, les Goths, les Arabes & les Anglais, après y avoir pénétré tour-à-tour, en furent chassés ; & notre langue, ainsi que les divers dialectes usités en France, portent encore les empreintes du passage ou du séjour de ces divers peuples.

La féodalité qui vint ensuite morceler ce beau pays, y conserva soigneusement cette disparité d'idiômes comme un moyen de reconnoître, de ressaisir les serfs fugitifs & de river leurs chaînes. Actuellement encore l'étendue territoriale où certains patois sont usités, est déterminée par les limites de l'ancienne domination féodale. C'est ce qui explique la presque identité des patois de Bou-

lon & de Nancy, qui sont à 40 lieues de distance, & qui furent jadis soumis aux mêmes tyrans, tandis que le dialecte de Metz, situé à quelques lieues de Nancy, en diffère beaucoup; parce que pendant plusieurs siècles le pays Messin, organisé dans une forme presque républicaine, fut en guerre continuelle avec la Lorraine.

Il n'y a qu'environ quinze départemens de l'intérieur où la langue française soit exclusivement parlée. Encore y éprouve-t-elle des altérations sensibles, soit dans la prononciation, soit par l'emploi de termes impropres & surannés, sur-tout vers Sancerre, où l'on retrouve une partie des expressions de Rabelais, Amyot & Montagne.

Nous n'avons plus de provinces, & nous avons encore environ trente patois qui en rappellent les noms.

Peut-être n'est-il pas inutile d'en faire l'énumération : Le bas-breton, le normand, le picard, le rouchi ou wallon, le flamand, le champenois, le messin, le lorrain, le franc-comtois, le bourguignon, le breffan, le lyonnais, le dauphinois, l'auvergnat, le poitevin, le limousin, le picard, le provençal, le languedocien, le velayen, le catalan, le béarnois, le basque, le rouergat & le gascon; ce dernier seul est parlé sur une surface de 60 lieues en tout sens.

Au nombre des patois, on doit placer encore l'italien de la Corse, des Alpes-Maritimes, & l'allemand des Haut & Bas-Rhin, parce que ces deux idiômes y sont très-dégénérés.

Enfin, les Nègres de nos colonies, dont vous avez fait des hommes, ont une espèce d'idiôme pauvre comme celui des Hotientois, comme la langue franque, qui, dans tous les verbes, ne connoît guères que l'infinitif.

Plusieurs de ces dialectes, à la vérité, sont génériquement les mêmes; ils ont un fonds de physionomie ressemblante, & seulement quelques traits métiés tellement nuancés, que des villages voisins, que les divers faubourgs d'une même commune, telles que Salins & Commune-Affranchie, offrent des variantes.

Cette disparité s'est conservée d'une manière plus tranchante dans des villages situés sur les bords opposés d'une rivière, où à défaut de pont, les communications étoient autrefois plus rares. Le passage de Strasbourg à Brest est actuellement plus facile que ne l'étoient jadis certaines courses de vingt lieues; & l'on cite encore vers St.-Claude, dans le département du Jura, des testamens faits (est-il dit), *à la veille d'un grand voyage*; car il s'agissoit d'aller à Besançon, qui étoit la capitale de la province.

On peut assurer sans exagération qu'au moins six millions de Français, sur-tout dans les campagnes, ignorent la langue nationale;

nouvelles qui déterminent la création des mots ; & cependant Barbasan, la Ravalière, & tous ceux qui ont suivi les révolutions de la langue française, déplorent la perte de beaucoup d'expressions énergiques & d'inversions hardies exilées par le caprice, qui n'ont pas été remplacées, & qu'il seroit important de faire revivre.

Pour compléter nos familles de mots, il est encore d'autres moyens : le premier seroit d'emprunter des idiômes étrangers les termes qui nous manquent, & de les adapter au nôtre, sans toutefois se livrer aux excès d'un néologisme ridicule. Les Anglais ont usé de la plus grande liberté à cet égard, & de tous les mots qu'ils ont adoptés, il n'en est pas, sans doute, de mieux naturalisé chez eux, que celui de *perfidiousness*.

Le second moyen, c'est de faire disparaître toutes les anomalies résultantes, soit des verbes réguliers & défectifs, soit des exceptions aux règles générales. A l'institution des sourds-muets, les enfans qui apprennent la langue française ne peuvent concevoir cette bizarrerie, qui contredit la marche de la nature dont ils sont les élèves ; & c'est sous sa dictée qu'ils donnent à chaque mot décliné, conjugué ou construit, toutes les modifications qui, suivant l'analogie des choses, doivent en dériver.

« Il y a dans notre langue, disoit un royaliste, une hiérarchie de » style, parce que les mots y sont classés comme les sujets dans » une monarchie. » Cet aveu est un trait de lumière pour quiconque réfléchit. En appliquant l'inégalité des styles à celle des conditions, on peut tirer des conséquences qui prouvent l'importance de mon projet dans une démocratie.

Celui qui n'auroit pas senti cette vérité, seroit-il digne d'être législateur d'un peuple libre ? Oui, la gloire de la Nation & le maintien de ses principes commandent une réforme.

On disoit de Quinault qu'il avoit *désossé* notre langue par tout ce que la galanterie a de plus efféminé, & tout ce que l'adulation a de plus abject. J'ai déjà fait observer que la langue française avoit la timidité de l'esclavage, quand la corruption des courtisans lui imposoit des lois : c'étoit le jargon des coteries & des passions les plus viles. L'exagération du discours plaçoit toujours au-delà ou en-deçà de la vérité. Au lieu d'être *peinés* ou *réjouis*, on ne voyoit que des gens *désespérés* ou *enchantés* : bientôt il ne seroit plus resté rien de laid ni de beau dans la nature ; on n'auroit trouvé que de *l'exécration* ou du *divin*.

Il est temps que le style mensonger, que les formules serviles disparaissent, & que la langue ait par-tout ce caractère de véracité & de fierté laconique qui est l'apanage des républicains. Un tyran de Rome voulut autrefois introduire un mot nouveau : il échoua, parce que la législation des langues fut toujours démocratique. C'est

précisément cette vérité qui vous garantit le succès. Prouvez à l'univers qu'au milieu des orages politiques, tenant d'une main sûre le gouvernail de l'état, rien de ce qui intéresse la gloire de la nation ne vous est étranger.

Si la Convention nationale accueille les vues que je lui sou mets au nom du comité d'instruction publique, encouragés par son suffrage, nous ferons une invitation aux citoyens qui ont approfondi la théorie des langues pour concourir à perfectionner la nôtre, & une invitation à tous les citoyens pour universaliser son usage. La nation, entièrement rajeunie par vos soins, triomphera de tous les obstacles; & rien ne ralentira le cours d'une révolution qui doit améliorer le sort de l'espèce humaine.

DECRET.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'instruction publique, décrète :

Le comité d'instruction publique présentera un rapport sur les moyens d'exécution pour une nouvelle grammaire & un vocabulaire nouveau de la langue française. Il présentera des vues sur les changements qui en faciliteront l'étude & lui donneront le caractère qui convient à la langue de la liberté.

La Convention décrète que le rapport sera envoyé aux autorités constituées, aux sociétés populaires & à toutes les communes de la République.